

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2020

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Excusés : M. Benoît Chagny (*pouvoir à Jean-Pierre Botteron*), M. Jany Cancela (*pouvoir à Françoise Coquillion*),

Secrétaire de séance : M. Georges Montel

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2020.

Informations

Christiane Rampon, conseillère municipale et Perrine Perrault, secrétaire de mairie, remercient le conseil municipal pour les compositions florales qu'elles ont reçues à l'occasion des conscrits.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente une DIA pour la parcelle AL 274 « 16, chaussée d'Erpent », représentant une superficie de 31 m². Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle proposée.

Finances

Vote des taux 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux votés en 2019.

A savoir : 10,73% pour la taxe d'habitation
 14,64% pour la taxe foncière bâti
 15,95% pour la taxe foncière non bâti

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux tels que présentés.

Affectation de résultats 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2019 faisant apparaître :

Un résultat de clôture en fonctionnement de 148 925,90 €

Un résultat de clôture en investissement de – 4 827,90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter les résultats au budget primitif 2020 de la manière suivante :

Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 76 942,56 €

Article R002 : résultat de fonctionnement reporté = 71 983,34 €

Approbation du budget primitif 2020

Distribution aux conseillers des documents officiels du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget primitif sera voté au chapitre pour le fonctionnement et par chapitre et opération pour l'investissement.

Le budget primitif tel que travaillé en commission des finances a été présenté avec une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 666 632 €. La section d'investissement est présentée équilibrée à hauteur de 133 543,56 €, pour un budget total de 800 175,56 €.

En ce qui concerne les reports de l'année 2019, le montant des dépenses est de 6 200 € et le montant des recettes est de 41 790 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 tel que présenté et s'équilibrant en section de fonctionnement pour 666 632 €, en section d'investissement pour 133 543,56 €, soit un budget total de 800 175,56 €.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

PLU : report de crédit de 3 000 € + proposition nouvelle de 3 072 €,

Cyberespace : proposition nouvelle de 11 035 €,

Eglise : proposition nouvelle de 18 864 €,

Bâtiments divers : proposition nouvelle de 6 542,66 €,

Acquisition foncière : report de crédits de 3 200 €,

Multiservices : proposition nouvelle de 31 367 €.

Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Monsieur le Maire explique :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la métropole de Lyon,
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération antérieure, il convient de demander au centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84.53 d u26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n°86.556 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Décide que la commune de Régnié-Durette demande au Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL selon les modalités suivantes :

Tous les risques : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité / adoption / paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel, présente aux conseillers les plans du projet de travaux du multiservices, travaux acceptés par les bâtiments de France. Il signale également que l'ancien local « impasse de l'abattoir » a été démoli, comme prévu.

Commission communication et tourisme

Annie Coperet, indique :

- que l'association pour la restauration de l'église a été créée et le bureau constitué.
- que le 14 février a eu lieu une présentation « Géopark » sur les pierres géologiques de la Tour Bourdon.
- que l'association des commerçants et artisans souhaite changer les panneaux signalétiques.

Arrivée d'Alain Laforest

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil :

- que le bal du lavoir aura lieu le samedi 1^{er} août.
- que des malveillances ont encore été constatées à l'espace loisirs après un match de basket. Le président de Beaujolais Basket, prévenu immédiatement et après avoir mené une petite enquête très efficace a retrouvé les enfants mis en cause et leur a fait réparer leur bêtise.

- que les WC filles de l'espace loisirs sont de nouveaux bouchés et que la moitié des néons sont grillés, donc à changer.
- que la commission de sécurité du Sdmis est passée à la salle des fêtes et a émis un avis favorable.

Commission gestion des déchets de la CCSB

Catherine Cinquin rapporte au conseil les conclusions de la commission qui a eu lieu à Corcelles en Beaujolais le 11 février dernier :

Bilan 2019

A la suite de l'évaluation de la fréquentation des 5 déchetteries : Villié-Morgon, Juliéas, Monsols, Belleville, Saint Didier sur Beaujeu la commission en a déduit qu'une demi-journée d'ouverture en plus sur la déchetterie de Juliéas serait nécessaire (2 demi-journées d'ouverture pour l'instant). Il faudra prévoir une réorganisation de la déchetterie de Belleville pour faciliter l'accès aux bacs et la circulation.

Le projet de la recyclerie de Lancié a été temporairement stoppé par manque de candidature pour en prendre la gestion : les deux seuls candidats potentiels étant l'Oasis et l'Abri. Le cahier des charges a été revu : surface de location réduite avec possibilité d'extension avec un loyer moindre et revalorisation de l'aide apportée par la CCSB.

Projets 2020

Implantation de colonnes enterrées et semi enterrées, première installation sur le champ de foire de Belleville, et travail de consultation pour l'installation de ces mêmes colonnes sur les communes de la CCSB.

Développement du compostage, pour tendre vers une diminution des ordures ménagères, projet de composteurs partagés (composteurs de 800 litres).

Réaménagement de la déchetterie de Belleville.

Renouvellement des containers en colonnes métalliques : 2 sont prévues à Régnié-Durette.

Problème à résoudre pour les nouvelles colonnes qui font 5m³

La récupération des papiers, journaux va devoir être repensée : en effet le prix de la tonne est passé de 97 euros à 56 euros et une seule usine située dans les Vosges, en assure encore le recyclage.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 interdiction d'utilisation de gobelets et assiettes en plastique.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil :

- qu'un conseil d'école a eu lieu le 18 février : beaucoup de projets d'animation pour les enfants ont été présentés. La fête du printemps aura lieu le 17 avril, la fête de l'école le 27 juin et les inscriptions pour l'école les 13 et 20 mars entre 16h30 et 18h30.
- que diverses demandes de travaux ou achats ont été faites : réfection des couloirs du rez-de-chaussée, placard, lavabos, tableau interactif, téléphone pour la directrice...

Sybémol

Anne-Marie Fuet, informe le conseil que :

- les comptes de gestion et administratif 2019 ont été approuvés le 17 février dernier. La participation globale des communes reste la même, à savoir pour la commune de Régnié-Durette, un montant de 11465 € pour 19 élèves.
- la concertation pour la mise en réseau des écoles de musique a été reprise par un avocat des associations.
- l'intervention musicale à l'école a débuté en février, à la grande satisfaction de tous.

Commission culture de la CCSB

Anne-Marie Fuet fait un rapide compte-rendu de la dernière commission culture qui s'est tenue le 12 février 2020.

- la mission menée par la ville de Beaujeu sur l'avenir du musée Marius Audin est en cours, à savoir dans l'immédiat et après fermeture définitive, l'inventaire et la réfection des collections existantes.
- subventions 2020 : le festival Dézing, malgré une très belle affluence et un budget correct, souhaite une aide supplémentaire de 25 000 euros pour 2020. En raison du peu de propositions d'action culturelle 2020, la commission culture accepte de porter au budget la demande du festival Dézing à hauteur de 10 000 euros + 10 000 d'aide exceptionnelle.
- Festiv'été 2020 : à ce jour sont maintenues les séances de cinéma en plein air et les activités pour les enfants chaque Mercredi au Col de Crie.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil que les travaux « chemin de la place » devraient se terminer fin mars. Le terrain situé « aux Perras » a été restitué à la commune.

Siamva

Des travaux de création d'un collecteur et le renouvellement des branchements de l'eau potable aura lieu « chemin du bois » à partir du 11 mars.

Commission urbanisme

Françoise Coquillion fait part de la situation en cette fin de mandat.

Un point sur les demandes d'urbanisme délivrées depuis septembre 2019 :

- 15 déclarations préalables de travaux ont été acceptées depuis le 1^{er} septembre 2019 pour :

Adrien PERRON : modification de façades et aménagement rez-de-chaussée « 61, rue Alexandre Poidebard » - Maxime BURGAT : modification façade, clôture, piscine « 75 impasse du pré » - Gérald JANDARD : piscine « 35 impasse des violettes » - Nicolas VINCENT : clôture et piscine « les terrasses de Charlotte » - Patricia MARTY : ravalement de façades « 106, ruelle des cerisiers » - David CHAPEL : modification de façades « 98, chemin des hortensias » - Julien BOUSQUIE Laura DURSAPT : agrandissement « 107, chemin des bruyères » - Jérôme GAUDIOZ : ravalement façades « 1292, route des Ronzes » - Bernard LONGEFAY : véranda « 82, chemin des hortensias » - SCEV la Cadole de Régnié : clôture, façades, toit « Vernus », INOPPRO pour le compte du domaine des capéoles : panneaux photovoltaïques « 108 impasse du muguet » - Gabriel CRUZADO : transformation du garage en pièce habitable « 90, impasse des églantines », EDF ENR pour le compte de Georges DEMONT : panneaux photovoltaïques « 912, route des Braves », Romain MORIN : changement de menuiseries en façade (41, chaussée d'Erpent », ORANGE : pose d'une armoire pour la fibre : « 8, chemin des bruyères ».

- 2 permis de démolir :

Julien TACONET : démolition bâtiment « impasse de l'abattoir » - Commune de Régnié-Durette : démolition bâtiment « impasse de l'abattoir ».

- 2 demandes de permis de construire ont été accordées depuis le 1^{er} septembre 2019 pour :

Franck CHAVY : bâtiment agricole + préau « 200, route de Lachat » - SARL « Rendez-vous en terres de vigne » : réhabilitation de 2 maisons en hôtel « rue Alexandre Poidebard ».

Dans le cadre de la convention avec le CAUE pour le projet d'extension ouest du bourg, FC résume le compte-rendu de la réunion technique du 24 février dernier (présenté par vidéo projecteur) concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de l'allée des chênes. Elle précise que ce compte-rendu a été envoyé aux membres de la commission urbanisme le 28 février et celui de la CCSB pour la même réunion le 27 février. Il s'agit, entre autres, de dessiner l'OAP pour permettre l'aménagement des parcelles destinées au projet de lotissement et à la construction d'un bâti initialement prévu pour un habitat intergénérationnel. Les préconisations émises ont été présentées au promoteur qui reprendra contact avec Monsieur le maire et les services du CAUE et de la CCSB. Certains membres de la commission urbanisme ont effectué la visite de lotissements organisée par le CAUE ce matin même.

Le procès-verbal de la réunion du 27 février dernier sur la réunion d'examen conjoint de la révision avec examen conjoint n° 1 du PLU est présenté par vidéo projecteur. Il est rappelé que cette révision correspond à l'ajustement de la carte d'aléas naturels du PLU sur 3 sites : - le bassin d'orage à côté de l'espace loisirs dont l'aléa I'2 est enlevé au profit de la mention du bassin - la parcelle 38 située à l'angle du chemin de la place et du chemin de la chapelière dont l'aléa I'3 est requalifié en aléa I'1 sur 1/3 de la parcelle - la parcelle 58 route des peupliers dont l'aléa T'3 est requalifié en aléa T'1 sur la partie Est. Ce procès-verbal sera envoyé à tous les membres de la commission urbanisme.

Ce dossier sera mis à l'enquête publique par la CCSB.

Le compte-rendu de la réunion sur la modification de droit commun n°1 du PLU est présenté par vidéo projecteur. Il est rappelé que cette modification correspond à - la mise à jour de la liste identifiant les changements de destination - la modification mineure, évoquée ci-avant dans le cadre de la réunion avec le CAUE, le service urbanisme de la CCSB, le promoteur et les membres de la commission urbanisme - la modification du règlement pour application de la même règle d'implantation des piscines en zones A et U qu'en zone U - la création de 2 STECAL.

En résumé pour les changements de destination, les adresses et les photos des différents lieux présentés par la commission urbanisme, avec les commentaires des services du SCOT, de l'Etat et de la chambre d'agriculture, représentés lors de cette réunion, sont listées. Une certaine incompréhension subsiste sur les avis émis par les représentants de ces établissements pour des changements de destination. Pour certains sites, Monsieur le maire informe que des photos doivent compléter le dossier déposé.

En ce qui concerne les 2 STECAL présentés, en résumé, les représentants d'administration ont affirmé que la mise en place de tels secteurs dans le PLU de Régnié-Durette serait illégale.

Ce compte-rendu sera envoyé à tous les membres de la commission urbanisme.

Ce dossier sera mis à l'enquête publique par la CCSB.

Françoise Coquillion remercie tous les membres de la commission urbanisme qui ont participé de façon constructive aux nombreuses réunions qui, entre autres, ont permis la finalisation et l'évolution du PLU.

Questions diverses

Un conseiller signale que les chéneaux de l'église doivent être bouchés : l'eau coulant le long des pierres a provoqué l'apparition d'une couleur verdâtre : suite sera donnée à ce dysfonctionnement.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un nouveau « PAV - Point d'Apport Volontaire » sera positionné à l'espace loisirs. Une étude est en cours pour en installer un à Saint-Vincent.

Monsieur le Maire remercie tous les membres du conseil municipal pour le travail effectué durant le mandat.

La séance est levée à 21h25